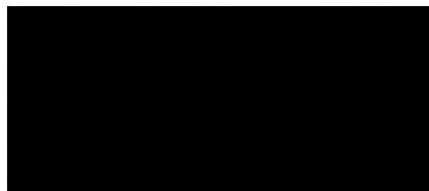


le Service Technique Assainissement  
☎ : 03.27.20.50.50  
Votre référence : 405501576  
Votre dossier :  
11 RUE BASSE  
59570 TAISNIERES-SUR-HON



LE QUESNOY,  
le 09/07/2026

Objet / Vente de l'immeuble  
Rapport de visite

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le rapport de visite relatif au contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) de l'immeuble précité, ainsi que la facture correspondant à cette prestation.

Concernant la mise en conformité des installations (voir conclusion du rapport), j'attire votre attention sur l'obligation de l'acquéreur de réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de signature de l'acte de vente.

Je vous invite à informer le nouveau propriétaire de cette obligation réglementaire issue du Grenelle II de l'Environnement afin qu'il nous contacte pour les modalités d'accompagnement de la mise en conformité (contrôle de conception et contrôle d'exécution des travaux à effectuer par nos services).

Dans l'attente de la mise aux normes, la redevance assainissement majorée qui s'élève à 43.50 € HT/an (tarif 2026) vous sera désormais facturée.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de centre,  
F. LIENARD

Pour la Présidente et par délégation,

Xavier WAEYTENS

Adjoint Technique Assainissement

PJ / 2



## Assainissement non Collectif

Rapport de visite de contrôle d'enquête notaire  
d'une installation d'Assainissement Non Collectif

N° Dossier: 2026-117416

Effectué par: Mathieu Dehove

Date de vérification: 09/07/26



### Localisation de l'installation

Adresse: 11 RUE BASSE

Commune: 59570 TAISNIERES-SUR-HON

Section parcelle cadastrale:

N° de parcelle cadastrale:

### Nom et Coordonnées du propriétaire et de l'occupant

Propriétaire

Occupant



### Caractéristique de l'immeuble

Type: Individuel

Occupation: Permanente

Nombre de pièce(s) principale(s): 8+3

Nombre d'équivalent habitant: 8+3

Nombre d'occupant habituel lors de la visite : 2+0

### Caractéristiques du terrain et de son environnement

Superficie totale de la parcelle en m²:

Superficie disponible pour le projet en m²:

Une étude de sol a été réalisée: non

Perméabilité en mm/h:

Hydromorphie en m:

L'installation se situe dans une zone à enjeux sanitaires: Non

L'installation se situe dans une zone à enjeu environnemental: Non

### Caractéristiques de l'installation d'assainissement Non Collectif

#### Raccordement des eaux usées de l'immeuble

| Équipement            | Collecteur           | Remarque                      |
|-----------------------|----------------------|-------------------------------|
| Salle de bains        | ANC* Traitement      | studio via filtre bactérien   |
| Salle de bains        | Non vu               | étage de l'habitation         |
| Salle de bains        | Non vu               | étage de l'habitation         |
| Evier Cuisine         | Non vu               |                               |
| Lave-linge            | Puits d'infiltration | buanderie                     |
| Lavabo                | Puits d'infiltration | lave-mains WC rez-de-chaussée |
| Evier arrière-cuisine | Puits d'infiltration | buanderie                     |
| W.C.                  | ANC* Traitement      | studio via filtre bactérien   |
| W.C.                  | Non vu               | étage                         |

Le contrôle a été réalisé exclusivement sur la base d'un constat visuel et des informations fournis par le propriétaire de l'immeuble sans que cela ne constitue une garantie de bon fonctionnement pour une durée quelconque.

N° Dossier: 2026-117416

1/4



|            |                      |                 |
|------------|----------------------|-----------------|
| Équipement | Collecteur           | Remarque        |
| W.C.       | Puits d'infiltration | rez-de-chaussée |

### Raccordement des eaux pluviales de l'immeuble

| Équipement             | Collecteur                 | Remarque |
|------------------------|----------------------------|----------|
| Eaux pluviales façade  | Milieu naturel superficiel |          |
| Eaux pluviales arrière | Milieu naturel superficiel |          |

\* ANC = Assainissement Non Collectif

|                        |                                                                                                                                                                                           |                                       |
|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| <u>Prétraitement 1</u> | Fosse septique<br>Ventilation en amont: non<br>Ventilation en aval: non                                                                                                                   | Volume en litre:inconnu               |
| <u>Prétraitement 2</u> | Bac à Graisse<br>Ventilation en amont:<br>Ventilation en aval:                                                                                                                            | Volume en litre:inconnu               |
| <u>Traitement 1</u>    | Filtre bactérien percolateur<br><br><u>Installation pour occupation</u> : Intermittente et Permanente<br>Non<br><br>Longueur en m:<br>Largeur en m:<br>Surface en m²:<br>Profondeur en m: | <u>Sensibilité à l'hydromorphie</u> : |
| <u>Rejet 1</u>         | - Destination non identifiée                                                                                                                                                              |                                       |

|                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Pour la pérennité de l'installation, une étude de sol doit-être réalisée.                                                                                 |
| - Pour le bon fonctionnement et la pérennité des ouvrages, la ventilation de l'installation d'assainissement non collectif doit-être installée ou modifiée. |
| - Il convient de rendre accessible les regards de visite de l'installation d'assainissement non collectif                                                   |
| - L'installation d'assainissement non collectif doit être implantée à plus de 5 m de l'habitation                                                           |
| - L'installation d'assainissement non collectif doit être implantée à plus de 3 m des limites de parcelle                                                   |
| - L'installation d'assainissement non collectif doit être implantée à plus de 3 m de toute végétation                                                       |
| - Le volume du prétraitement doit être justifié                                                                                                             |

- Un dispositif de traitement primaire doit-être réalisé conformément à la réglementation.
- Un dispositif de traitement secondaire doit-être réalisé conformément à la réglementation.

N° Dossier: 2026-117416

## Assainissement non Collectif

### Rapport de visite de contrôle d'enquête notaire d'une installation d'Assainissement Non Collectif

- Le prétraitement doit-être accessible.
- La totalité des rejets des eaux usées de l'immeuble doit être correctement raccordée à un prétraitement
- Les regards de visite de l'installation d'assainissement non collectif doivent-être accessibles.

| Conclusion                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Evaluation de l'installation au regard des prescriptions réglementaires en vigueur                                                                                                            |
| - L'installation d'ANC est non conforme au regard des prescriptions réglementaires en vigueur. L'installation d'ANC est incomplète.                                                              |
| - La totalité des eaux usées n'est pas raccordée au dispositif de traitement                                                                                                                     |
| 2. Évaluation du fonctionnement de l'installation                                                                                                                                                |
| - Des défauts d'entretien, d'accessibilité ou une usure d'un de ses éléments constitutifs ont été constatés.                                                                                     |
| - L'installation est non-conforme. Des dysfonctionnements majeurs ont été constatés.                                                                                                             |
| 3. Situation de l'installation                                                                                                                                                                   |
| - L'installation n'est pas située dans une zone à enjeux sanitaires ou environnementaux.                                                                                                         |
| 4. Délai de mise en conformité                                                                                                                                                                   |
| - En cas de vente, l'acquéreur procédera aux travaux prescrits dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte de vente.                                                               |
| 5. Informations complémentaires                                                                                                                                                                  |
| - Le SPANC de Noréade doit être consulté afin de valider le projet de réhabilitation de l'installation d'ANC.                                                                                    |
| - Une partie des ouvrages d'assainissement n'étant pas accessible, le SPANC n'a pas pu évaluer le fonctionnement de la totalité de l'installation et ne garantit donc pas son bon fonctionnement |

Le Directeur de centre  
F. LIENARD

Le contrôle a été réalisé exclusivement sur la base d'un constat visuel et des informations fournis par le propriétaire de l'immeuble sans que cela ne constitue une garantie de bon fonctionnement pour une durée quelconque.

N° Dossier: 2026-117416

3/4

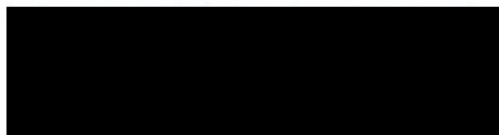
## Assainissement non Collectif

### Rapport de visite de contrôle d'enquête notaire d'une installation d'Assainissement Non Collectif

| <b>Liste des points contrôlés</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1. Modification de l'installation suite à la dernière visite de la commune</b>                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Constater l'éventuel réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation d'assainissement                                                                                                                                                                                                                                   |
| Constater la réalisation de travaux conformément aux indications du rapport de visite établi par le SPANC                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>2. Présence de dangers pour la santé de personnes et/ou de risques avérés de pollution de l'environnement</b>                                                                                                                                                                                                                     |
| Vérification de l'absence de contact direct possible avec des eaux usées non traitées                                                                                                                                                                                                                                                |
| Vérification de l'absence de risque de transmission de maladies par des vecteurs pour les zones de lutte contre les moustiques                                                                                                                                                                                                       |
| Vérification de la sécurité des installations ( notamment structure et fermeture des parties de l'installation pouvant présenter un danger pour la sécurité des personnes)                                                                                                                                                           |
| Vérification de la localisation éventuelle de l'installation en zone à enjeux sanitaires                                                                                                                                                                                                                                             |
| Vérification de la localisation éventuelle de l'installation en zone à enjeu environnemental                                                                                                                                                                                                                                         |
| Vérification de l'existence d'une installation complète                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Vérification que le dimensionnement des installations est adapté, conformément aux arrêtés relatifs aux prescriptions techniques                                                                                                                                                                                                     |
| Vérification que les installations ne subissent pas de dysfonctionnement majeur                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>3. Adaptation de l'installation aux contraintes sanitaires et environnementales, au type d'usage, à habilitation desservie et au milieu</b>                                                                                                                                                                                       |
| Vérifier la bonne implantation de l'installation (distance minimale de 35 mètres par rapport aux puits privés, respect des servitudes liées aux périmètres de protection des captages d'eau, ..)                                                                                                                                     |
| Vérification que les caractéristiques techniques des installations sont adaptées, conformément aux arrêtés relatifs aux prescriptions techniques                                                                                                                                                                                     |
| Vérification de la mise en oeuvre des dispositifs de l'installation conformément aux conditions d'emploi mentionnées par le fabricant (guide d'utilisation, fiches techniques)                                                                                                                                                       |
| Vérification que l'ensemble des eaux usées pour lesquelles l'installation est prévue est collecté, à l'exclusion de toutes autres et que les autres eaux, notamment les eaux pluviales et les eaux de vidange de piscines, n'y sont pas dirigées.                                                                                    |
| <b>4. Bon fonctionnement de l'installation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Vérification du bon écoulement des eaux usées collectées jusqu'au dispositif d'épuration et jusqu'à leur évacuation, l'absence d'eau stagnante en surface et l'absence d'écoulement superficiel et de ruissellement vers des terrains voisins.                                                                                       |
| Vérification de l'état de fonctionnement des dispositifs et l'entretien régulier sur la base des documents attestant de celui-ci conformément aux conditions d'emploi d'emploi mentionnées par le fabricant (guide d'utilisation, fiches techniques)                                                                                 |
| <b>5. Défauts d'accessibilité, d'entretien et d'usure</b>                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Vérification de l'entretien régulier des installations conformément aux textes en vigueur: accumulation des graisses et des flottants dans les installations , niveau de boues, nettoyage des bacs dégraisseurs et des pré-filtres (dans le cas où la commune n'a pas pris la compétence entretien et à la demande de l'utilisateur) |
| Vérification de la réalisation de la vidange par une personne agréée, la fréquence par rapport aux guides d'utilisation des matières de vidange et la destination de ces dernières avec présentation de justificatifs                                                                                                                |
| Vérification du curage des canalisations (hors épandage souterrain) et des dispositifs le cas échéant                                                                                                                                                                                                                                |
| Vérification de l'accessibilité et le dégagement des regards                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Vérification de l'état des dispositifs: défaut liés à l'usure (fissures, corrosion, déformation)                                                                                                                                                                                                                                     |

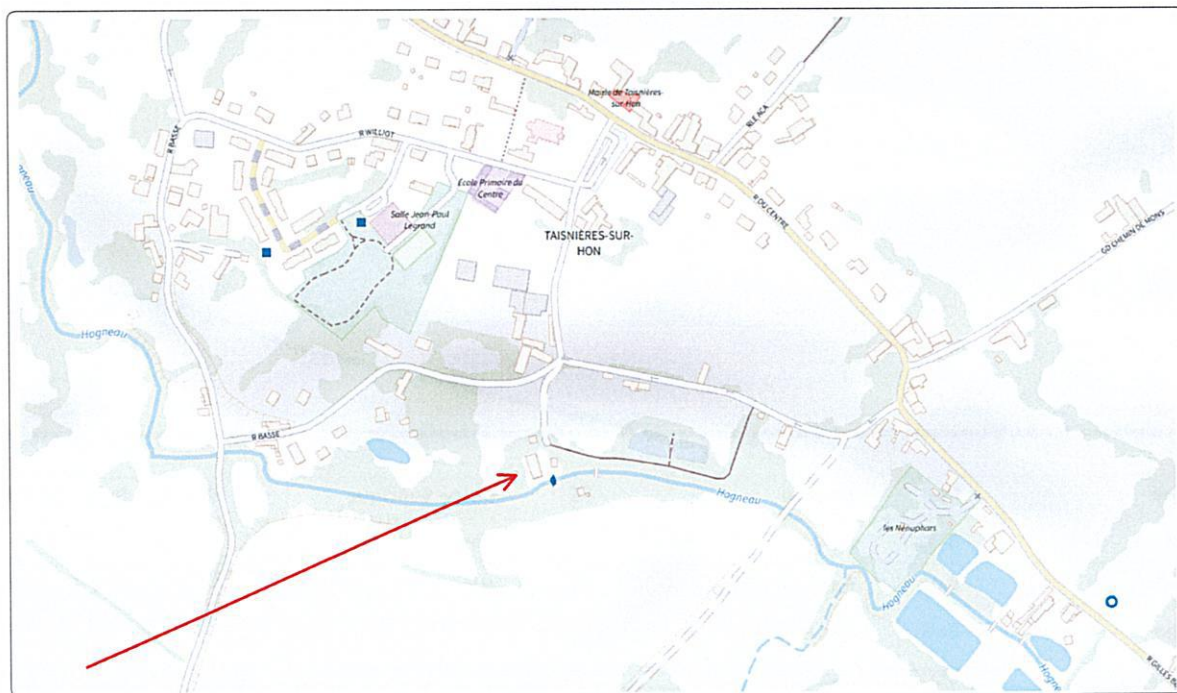
Le contrôle a été réalisé exclusivement sur la base d'un constat visuel et des informations fournis par le propriétaire de l'immeuble sans que cela ne constitue une garantie de bon fonctionnement pour une durée quelconque.

# Contrôle d'Installations d'Assainissement

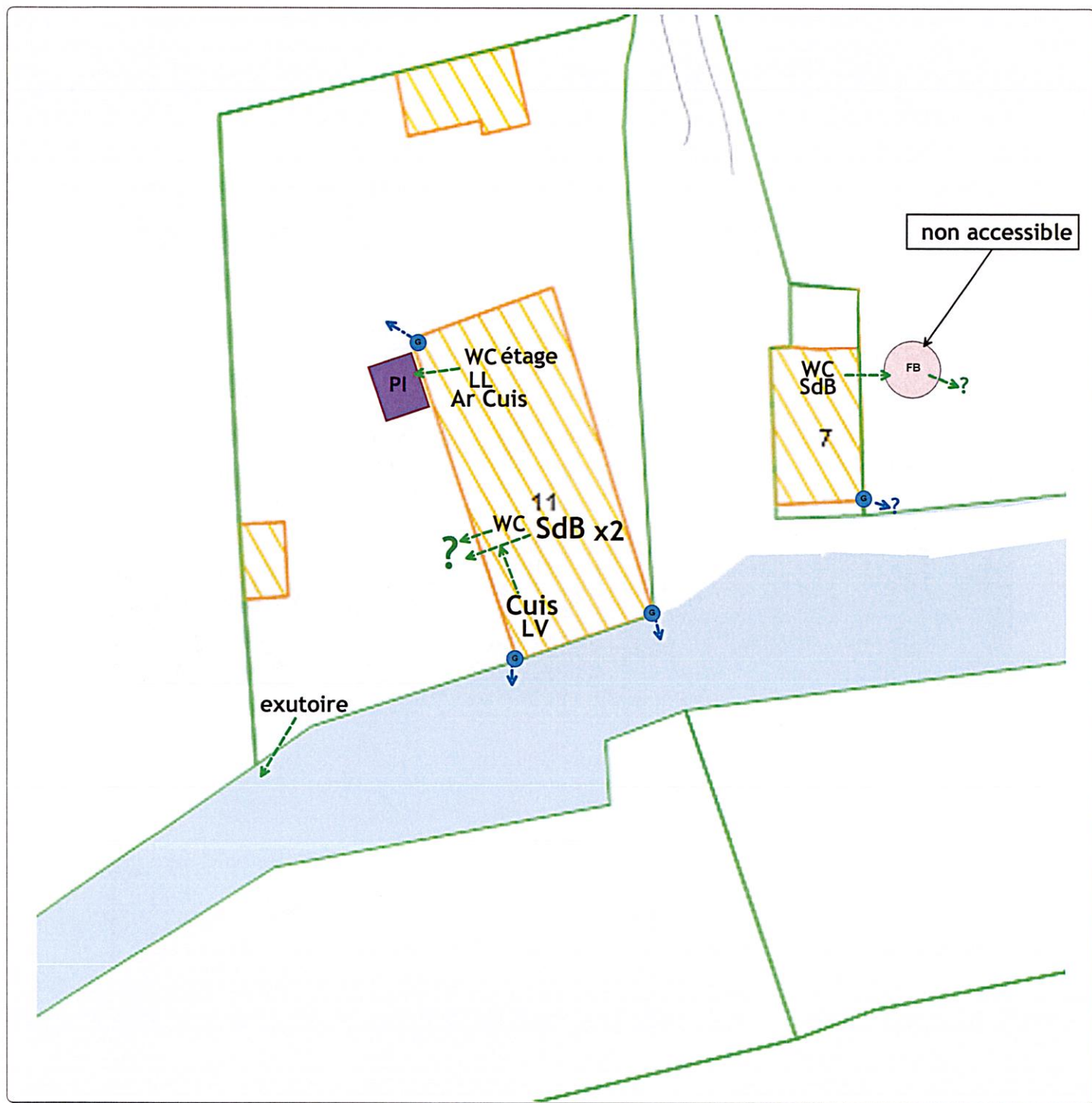


Dossier : 2026-117416

Date du contrôle: 09/07/2026



## Contrôle d'Installations d'Assainissement



|      |                |      |                         |       |                   |      |                       |
|------|----------------|------|-------------------------|-------|-------------------|------|-----------------------|
| Cuis | Cuisine        | Dou  | Douche                  | FS    | Fosse Septique    | PI   | Puits d'infiltration  |
| WC   | Toilettes      | Baig | Baignoire               | FTE   | Fosse Toutes Eaux | TP   | Trop Plein            |
| SdB  | Salle de bains | FaV  | Fosse à Vidanger        | MS    | Microstation      | RV   | Regard de Visite      |
| Gar  | Garage         | BaG  | Bac à Graisse           | G     | Gouttière         | RPI  | Regard Pied Immeuble  |
| LV   | Lave Vaisselle | DECO | Bac Décolloïdeur        | CIT   | Citerne           | EM   | Eaux Ménagères        |
| LL   | Lave Linge     | FCL  | Filtre Cheminement Lent | PR    | Poste de Relevage | ---  | Réseau Eaux Usées     |
| Ev   | Evier          | PF   | Préfiltre               | ~~~~~ | Fossé             | ---- | Réseau Eaux Pluviales |
| Lav  | Lavabo         | FB   | Filtre Bactérien        | >>>>  | Caniveau          | ---  | Réseau Unitaire       |